



Service départemental  
de communication interministérielle  
de la Corrèze

Tulle, le 30 avril 2018

## COMMUNIQUÉ - PRESSE

### **Titres d'identité : n'attendez pas l'été pour les renouveler !**

A l'approche **des examens** de la fin d'année scolaire ou universitaire et **des vacances d'été**, vous êtes nombreux à faire renouveler vos cartes nationales d'identité (CNI) ou passeports.

Pour éviter que l'afflux de demandes ne conduise à des délais d'attente incompatibles avec les dates de voyage ou d'examen, la préfecture vous recommande de prendre dès à présent les dispositions nécessaires :

- En vérifiant les dates d'expiration de vos CNI ou passeports en votre possession ;
- En vous rendant, dans le cas où un renouvellement de votre CNI ou de votre passeport s'avère nécessaire, dans l'une des mairies en Corrèze équipées de stations biométriques (dispositifs de recueil des empreintes) dont vous trouverez la liste à l'adresse suivante :  
<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI?displayMap=1&zone%5Blati%5D=45.491&zone%5Blong%5D=1.6972148541114&zone%5Bzoom%5D=9>

**Il est fortement recommandé de toujours déposer la demande au moins 2 mois avant la date de votre voyage ou de l'examen pour lequel ce titre est nécessaire.**

Le renouvellement peut être demandé dans les six mois qui précèdent la date d'expiration du document.

**Gagnez du temps en faisant une pré-demande en ligne : vous pouvez remplir une pré-demande de carte d'identité ou de passeport en ligne afin de gagner du temps lors de votre passage au guichet. Si la pré-demande sur internet permet de gagner du temps, vous devrez quand même vous rendre en mairie pour finaliser votre dossier**

#### Contact presse

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

[isabelle.pougeade@correze.gouv.fr](mailto:isabelle.pougeade@correze.gouv.fr)

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

## Rappel de la durée de validité d'une Carte nationale d'identité (CNI) :



The infographic features a grey background. In the top left corner, there is a blue square with the white text '#CNI'. To its right, a red rectangular box contains the white text 'LE SAVIEZ VOUS ?'. Below this, the main text reads 'DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014, LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ EST VALABLE 15 ANS\*' in large, bold, blue capital letters. In the center, there is a red-bordered icon of a national identity card with a red silhouette of a person and horizontal lines for text. To the left of the card icon is a stylized French flag. At the bottom left, there is a small French flag icon. At the bottom center, there is a small logo for the 'MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR'. To the right of the card icon, there is a small text box with the following text: 'Depuis le 1er janvier 2014, les cartes nationales d'identité sont valables 15 ans pour les personnes majeures. Les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche à accomplir.' At the bottom of the infographic, there are social media icons for Twitter (@Place\_Beuvau), Facebook (/ministere.interieur), and the official logo of the Ministry of the Interior.

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à **15 ans** pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures pour une durée de 15 ans ;
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures pour lesquelles la prolongation de 5 ans de la validité est automatique et ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

**Attention** : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

### Si vous projetez de voyager :

Même en Europe avec votre carte nationale d'identité ou votre passeport, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique [Conseils aux Voyageurs - France-Diplomatie - Ministère des Affaires étrangères et du Développement international](#)

